

**Communication thématique :  
« La Prostitution, nous sommes tous concernés »**

**Groupe Communiste et Républicain – Marie-Annick BENATRE**

Madame le Maire, cher-e-s collègues,

La prostitution est une violence intolérable, une violation des droits humains et de l'intégrité des êtres contraire aux valeurs de notre société. Conformément à la position abolitionniste de la France, nous inscrivant dans notre démarche émancipatrice d'élu-e-s Communistes et Républicains, nous sommes pour son abolition.

Parce que nous sommes contre toutes exploitations des êtres humains, nous affirmons avec force que le corps n'est pas une marchandise. La société doit se libérer d'un système d'exploitation et de domination qui n'a rien à voir avec la liberté de choix.

Et de qu'elle liberté parle t-on lorsqu'il s'agit d'acheter un passe-droit, celui de dégrader l'autre, en l'occurrence les femmes qui représentent 90 % des 30 à 40 000 personnes qui se prostituent dans notre pays. Au moment où nous présentons le rapport égalité Femmes/Hommes, force est de constater ce qu'est le poids d'une société patriarcale et son modèle de domination.

Rappelons que 95 % des personnes prostituées le sont sous la contrainte physique d'un proxénète. Plus personne ne prétend aujourd'hui que les réseaux d'exploitation sexuelle laissent à leurs victimes la moindre liberté. L'immense majorité de la prostitution n'existe que sous la menace, les coups et les pressions en tous genres.

La prostitution, c'est aussi la traite des êtres humains, un trafic mondial très lucratif pour les réseaux qui l'organisent. Il génère un profit annuel de 32 milliards d'euros, avec un « chiffre d'affaires » annuel de 3 milliards d'euros en France. L'Organisation mondiale du travail considère qu'aujourd'hui, au moins 21 millions de personnes sont réduites en esclavage. Le commerce de la traite d'êtres humains est dominé par l'esclavage sexuel.

De ce point de vue, les données du ministère de l'intérieur sont édifiantes. Elles indiquent que désormais 80% des femmes prostituées sont étrangères. Elles viennent essentiellement d'Europe de l'Est (Roumanie et Bulgarie en tête), d'Afrique subsaharienne (Nigeria, Ghana), du Brésil. Une des explications données à cette situation tient à la persistance d'une grande misère dans ces pays, des crises politiques multiples en Afrique et de l'existence de réseaux criminels très importants.

Arrivées en France avec un visa de tourisme, elles sont sans papiers, ce qui les rend totalement vulnérables.

Mais la misère sévit aussi dans notre pays qui connaît une prostitution de jeunes femmes, parfois étudiantes qui connaissent de grandes difficultés financières. C'est également le cas pour un migrants qui connaissent aussi des situations de pauvreté.

Il est clair qu'on ne parle pas ici de rapports humains, mais de rapports de domination marchands basés sur la violence, on parle d'organisations criminelles, de systèmes mafieux.

Parce qu'ils s'agit d'une vision de la société qui ne se résume pas à la morale, mais bien à la liberté de la personne humaine, au droit à l'égalité des femmes et des homme, il ne peut être question de réglementer la prostitution comme s'y sont essayé certains pays aujourd'hui dans l'impasse.

La Loire- Atlantique et particulièrement Nantes n'échappe pas à ce fléau. La protection des femmes victimes de la prostitution est un objectif à part entière du plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la loi du 13 avril 2016 qui prend en compte le phénomène dans sa globalité qui permet une approche concertée avec l'ensemble des acteurs associatif et judiciaire.

Ainsi, sur notre territoire, l'action combinée de la justice, des services de police et de gendarmerie ont permis le démantèlement d'une dizaine de réseaux dans les 12 derniers mois. C'est incontestablement une évolution positive qu'il faut renforcer.

Sur le volet social de la loi, le « parcours de sortie de la prostitution et d'insertion » en est encore à ses débuts. Toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle peut demander à bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution. La circulaire de mise en œuvre a été publiée le 31 janvier dernier. Le succès de ces parcours nécessite une augmentation conséquente des financements attribués aux associations de terrain qui les accompagnent dans leur démarche de sortie.

Globalement, la commission départementale à laquelle nous participons au titre de la ville, commence à prendre la mesure des effets de la loi du 13 avril 2016 en particulier sur les parcours de sortie de la prostitution et de l'insertion.

Il faut poursuivre dans cette voie, c'est à ce prix que nous gagnerons la société de l'égalité, du respect, de la dignité que nous appelons de nos vœux.

Merci de votre attention